

David Grosclaude
President de l'Institut d'Estudis Occitans
grosclaude.david@orange.fr
tel : 06 83 01 19 37

Communiqué de presse

Le gouvernement promet un débat sur les langues régionales

A l'occasion du débat sur la modification de la constitution préalable à la ratification du Traité de Lisbonne, des sénateurs occitans, bretons, basques alsaciens et catalans avaient déposé mardi une proposition de loi tendant à faire reconnaître dans la constitution française l'existence des langues dites régionales. La discussion s'es déroulée dans la nuit de mardi à mercredi.

Nous nous en félicitons. Une semaine avant c'est a l'Assemblée Nationale qu'une initiative identique avait été prise par des députés de tous bords.

Que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée Nationale des parlementaires de groupes différents ont soutenu ces propositions. Cela prouve que la question n'est pas l'affaire d'un parti. La langue occitane n'appartient à personne, elle est un bien collectif.

Au cours du débat à l'Assemblée Nationale, comme au cours du débat au Sénat, le gouvernement s'est opposé à ces amendements mais il a fait une promesse par la voix de la ministre de la Justice. En effet, Rachida Dati a confirmé que dans les mois qui viennent la question des langues de France serait débattue.

Cela se fera, a expliqué la ministre, à l'occasion de la prochaine modification de la constitution voulue par le président de la République. Il s'agira de prendre en compte les propositions faites par la commission présidée par Edouard Balladur.

Nous enregistrons cette promesse avec l'espoir qu'elle sera tenue. Nous veillerons à la rappeler si son application devait tarder.

Nous appelons tous les parlementaires des régions où l'on parle la langue occitane à préparer ce débat afin qu'il débouche sur une loi qui donnera de vrais droits à notre langue pour qu'elle se développe.

L'IEO prendra contact avec les députés et sénateurs afin de leur rappeler quelles sont nos propositions et nos demandes en matière de présence publique de la langue, de télévision et de radio, d'enseignement, d'aide à la création culturelle.

Nous rappelons que le 17 mars 2007, vingt mille personnes se sont rassemblées à Béziers pour demander que la législation progresse dans le domaine des langues. L'État ne peut se décharger de ce problème sur les seules collectivités régionales ou départementales.

Ce débat sera une chance historique pour la France car elle pourra enfin rattrapper le retard immense qu'elle a accumulé dans le domaine de la promotion de la diversité culturelle et linguistique par rapport aux autres États européens.

David Grosclaude, président de l'Institut d'Estudis Occitans